

Mairie de MOLINEUF - Liste des démarches

[Carte d'identité](#)

[Passeport](#)

[Autorisation de sortie du territoire](#)

Papiers d'identité	Qui peut faire la demande?	Où faire la demande?	Quelles modalités de demande?	Quel coût?	Quel est le délai?	Plus de détail
Carte d'identité	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur. Pour les enfants mineurs, l'enfant et son représentant légal. 	Mairie du lieu de domicile	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire de demande de carte nationale d'identité (remis sur place) complété et signé 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm) Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'assainissement ou d'électricité - Certificat d'imposition - Quittance d'assurance) 	Gratuit	Variable selon le lieu géographique de la demande.	Détail
Passeport	<ul style="list-style-type: none"> Le demandeur. Pour les enfants mineurs, l'enfant et son représentant légal. 	Dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire de demande (remis sur place) complété et signé Timbres fiscaux : 86 € 2 photographies d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm) Justificatif de domicile ou de résidence (facture d'eau, d'assainissement ou d'électricité - Certificat d'imposition - Quittance d'assurance) Justificatif d'identité (carte 	<ul style="list-style-type: none"> 0 - 14ans : 17€ 15 - 17ans : 42€ Adultes: 86 € 	<p>Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement.</p> <p>Les délais de fabrication sont variables en fonction du lieu de la demande.</p>	<p>Détail passeport adulte</p> <p>Détail passeport mineur</p>

			<i>d'identité sécurisée ou Justificatif d'état civil (Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de moins de 3 mois)</i>			
Autorisation de sortie du territoire	<i>Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs n'est plus nécessaire.</i>					<i>Détail</i>